LE PETIT TREGONNOIS

Lettre d'information municipale

Janvier 2018

Edito

Lors des vœux du 7 janvier dernier, j'ai annoncé (ou confirmé pour beaucoup), ma démission du poste de Maire à compter du 28 février prochain.
J'ai d'abord fait l'historique de ma présence à Trégonneau (depuis 1999), et de mes actions, au comité des fêtes et au conseil municipal.
J'ai rappelé que notre programme électoral de 2014 était soit réalisé, soit en passe de l'être (aménagement du bourg).
J'ai aussi rappelé l'échec de mes propositions sur le rapprochement avec les communes voisines (et en premier lieu Squiffiec), échec que je regrette vivement car il me parait indispensable, aller dans le sens de l'histoire, et être nécessaire au développement futur de nos communes.
J'ai ensuite indiqué les raisons de mon départ :

- Rappel de mon engagement de ne faire qu'un seul mandat (annoncé largement lors de la campagne)
- Raisons personnelles (santé, famille)
- Limite d'âge que j'estime atteinte, et possibilité de passer la main à plus jeune que moi
- Nécéssité de faire avancer des idées neuves et originales pour les années à venir.

J'ai ensuite détaillé l'organisation de ce départ et de la passation de pouvoir :

- L'opération est programmée depuis octobre dernier.
- Les remplaçants sont connus, et ont été approuvés par tous les conseillers municipaux.
- Mme Poupon deviendra Maire après élection officielle par le conseil début mars.
- Toute l'organisation (adjoints, commissions) va évoluer.
- Le travail de passation est en cours entre l'ancien et la future Maire.

Il est prévu que je reste conseiller municipal :

- Je ne participerai plus aux décisions et aux actions, et ce dès l'élaboration et le vote du budget 2018.
- J'apporterai ma connaissance de l'historique.
- J'aiderai à l'utilisation des divers outils informatiques que j'ai créés pour la gestion de la commune (gestion personnel, cimetière, site internet, préparation budget…).

En revanche, je ne serai plus conseiller communautaire (c'est la prérogative du Maire). ***Le Maire***

Sommaire :

Page 1 : Edito
Page 2 : Infos pratiques
Page 3 : Travaux
Pages 4/5 : Environnement
Page 6 : Infos diverses
Pages 7/8 : Social
Page 9 : Agglo GP3A
Page 10/11 : Associations

Infos pratiques

Coordonnées

Mairie de Trégonneau
Place du Bourg
22200 Trégonneau
Tél fixe / fax : 02.96.43.25.18
Portable: 06.43.38.09.80
Courriel: mairie.tregonneau@wanadoo.fr
Site internet: www.mairie-tregonneau.fr

Horaires

Lundi, jeudi et vendredi: de 8 h 45 à 15 h 30
Mardi: de 8 h 45 à 12 h
Samedi: de 9 h à 12 h

Christine, notre secrétaire, sera de retour parmi nous fin février, après un long arrêt maladie. Mélinda va donc nous quitter. Elle vient d'obtenir un poste de secrétaire de mairie à Saint Laurent. Merci à elle pour son intérim qui a donné satisfaction à tous, et tous nos vœux de réussite dans son nouveau poste.

Tarifs municipaux

Traitement documents en mairie :

Photocopie : 0,15 € la page format A4
Envoi fax : 1 € la première page, 0,50 € les pages suivantes
Envoi par courriel : 1 € le document

Scolaire :

Cantine : 2,80 € le repas.
Garderie: 1,20 € l'heure (payable au 1/4h) - 1,20 € le 1/4h après 18h30 (retard) - 0,80 € le goûter.
A venir : Le prélèvement automatique va être proposé pour le règlement de la cantine et de la garderie: plus pratique et plus simple !

Salle des fêtes :

Nature de la location	Locaux	Extérieurs
Apéritif, café enterrement	60 €	100 €
Repas sans cuisine	120 €	230 €
Repas avec cuisine	140 €	250 €
Bal	200 €	200 €

Concessions cimetière :

Tombe :
15 ans : 80€
30 ans : 130€

Columbarium :
Cavurne 15 ans : 200 €
Case 15 ans : 300 €

Columbarium / chapelle

Joffrey Guillou, en stage avec nous pendant 6 semaines a été chargé de concevoir et de réaliser un aménagement du columbarium. Il s'agit de poser un dallage intérieur, sur lequel pourra ensuite être installé un banc, ou autre chose (chaises...), permettant de s'asseoir et de rester un moment se recueillir confortablement. Des bacs avec plantes pourront aussi y être ajoutés (pour cacher les gouttières par exemple).
Joffrey était chargé de faire des propositions, de rechercher les matériaux en tenant compte des contraintes données par la mairie.
Il a ensuite réalisé le dallage avec Ludovic notre employé communal (voir photos ci-dessous).Ils ont également posé des pavés à la chapelle Saint Yves, pour en assurer l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Travaux du bourg

Comme vous avez pu le constater, les travaux « SDE » (électricité basse tension, éclairage public, télécommunications) sont bien avancés. Tous les câbles aériens et l'éclairage ont été démontés.
Les raccordements « télécom » sont en cours par la société Constructel (sous-traitant pour Orange).
Les poteaux vont être retirés rapidement lors des travaux de voirie.

Voici le planning prévisionnel des travaux « voirie », tel qu'il a été établi lors de notre réunion de lancement du 24 janvier :

- 5 février : début des travaux de terrassement
- 12 février : réseau éclairage public (3 à 4 semaines)
- début mars : démarrage des travaux de voirie
- mars / avril : maçonnerie, aménagement paysager
- Mai : Fin des travaux

L'aspect administratif du dossier a été finalisé en décembre 2017 :
- financement (subventions, prêt)
- choix des entreprises avec le bureau d'études (Armor TP pour la voirie, Jo Simon pour le paysager et LRC pour la coordination sécurité).

Il ne restera plus à chacun d'entre nous qu'à supporter les désagréments inhérents à ce type de chantier pendant ce premier semestre 2018 : circulation difficile (alternée ou coupée), stationnement, absence d'éclairage…

Il faut souffrir pour être beau !!!

ENVIRONNEMENT

Elagage

La municipalité rappelle aux propriétaires de terrains situés en bordure de voie communale, qu'ils ont l'obligation d'assurer l'élagage des arbres.

Les arbres non-élagués sont en effet à l'origine de plusieurs inconvénients majeurs :

- Humidité résiduelle permanente à l'origine d'une dégradation accélérée du réseau routier (dont on rappelle que l'entretien coûte très cher), et d'une aggravation des risques d'accidents.
- Dégâts occasionnés aux lignes de télécommunications et aux lignes électriques entraînant des coupures et dons des interruptions de services (voir plaquette ERDF ci-dessous).
- Difficultés de circulation pour les camions de ramassage des ordures. Le SMICTOM indique à ce propos que certains points de ramassage pourraient être purement et simplement supprimés avec obligation pour les riverains concernés d'apporter leurs poubelles en bord de route principale.

  Quelques (mauvais) exemples :

Un arrêté municipal a été pris le 24 novembre 2017 pour demander aux propriétaires concernés de faire le nécessaire. Pour les cas les plus flagrants, un courrier a été envoyé directement aux personnes concernées.

Destruction des nids de frelon asiatique

Suite à une décision de l'agglomération GP3A, de participer financièrement aux frais de destruction, la commune a décidé de prendre en charge l'intégralité des frais de destruction de ces nids qu'ils se trouvent chez les particuliers ou sur le domaine public.

Chacun est donc appeler à faire preuve de vigilance et à signaler à la mairie la présence de ces nids

Un nid non-détruit en fin de saison peut être à l'origine de vingt nouveaux nids la saison suivante.

Si vous repérez un nid près de chez vous :

- Ne vous aventurez en aucun cas à le rechercher, **encore moins à tenter de le détruire**, le danger de se faire piquer est trop grand : une seule piqûre peut entraîner un grave choc anaphylactique chez une personne allergique.

- Contactez la mairie pour la destruction du nid (donc sans aucun frais à votre charge)

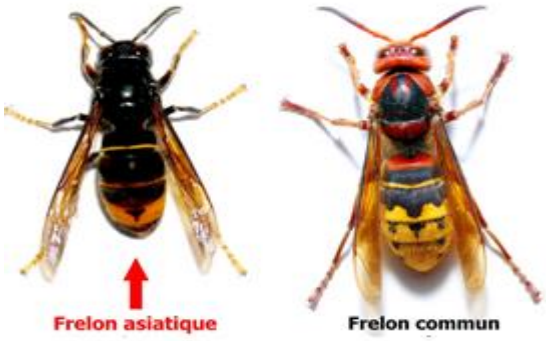

Maintien des haies

Dans le cadre des aides PAC (Politique Agricole Commune), les haies qui jouxtent les parcelles déclarées ou celles qui sont incluses dans celles-ci sont protégées par la règle BCAE7* (Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales).
Il est néanmoins possible, sous certaines conditions, de déplacer une haie pour un meilleur emplacement environnemental.
Avant toute intervention, contactez le technicien bocage habilité (Arrêté ministériel du 24 avril 2015) de votre secteur ou la DDTM.

***Rappel** : la taille des haies et des arbres est interdite du 1er avril au 31 juillet.*

Grippe aviaire

Cette période hivernale fait apparaitre un risque de grippe aviaire avec le passage de la faune sauvage d'oiseaux migrateurs. La Bretagne 1ère région de production avicole est donc particulièrement concernée : professionnels mais également particuliers détenteurs de volailles.

L'objectif est de restreindre au maximum les contacts entre la faune sauvage et les volailles domestiques, responsables de l'apparition des foyers d'Influenza aviaire. Les mesures à prendre sont le confinement en période d'alerte, la solution est donc d'avoir soit un abri fermé ou un parcours grillagé sur tous les côtés.

Déclaration des ruchers

Tout apiculteur, même avec une seule ruche, est tenu de déclarer chaque année les ruches dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leur emplacement. Le but est de permettre un suivi de l'état sanitaire des ruchers français

Cette déclaration totalement dématérialisée peut s'effectuer en ligne sur le site « mes démarches » *http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/.*

Réhabilitation assainissements non-collectifs

Rappel à toutes les personnes ayant une installation classée « non-acceptable priorité 1 ou 2 » :

- Une réhabilitation complète (P1) ou des travaux (P2) sont à faire dans les quatre ans suivant la réception du diagnostic (donc maintenant)
- Les travaux peuvent être subventionnés à hauteur de **60%** par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB) en cas de rejet au milieu naturel superficiel, et peuvent faire l'objet d'un prêt à taux 0 non soumis à condition de ressources, permettant de financer la partie non-subventionnée des travaux (montant maximum : 10 000€). ***Profitez-en rapidement !***

Pour tout renseignement : Mairie et SPANC (à la mairie de Bégard)

Un courrier va être envoyé individuellement à chaque personne dans l'obligation de rénover son installation et susceptible de bénéficier des subventions.

Sur ce sujet, vous pouvez consulter les « Petits Trégonnois » de juin 2015 et de janvier 2017.

INFOS DIVERSES

PACS

Depuis le premier novembre 2017, les PACS se signent désormais en mairie, et non plus au tribunal.

Pièces à fournir :

- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois pour le partenaire français ou de moins de 6 mois pour le partenaire étranger né à l'étranger
- Pièces d'identité en cours de validité
- Si vous êtes divorcé : le livret de famille correspondant à l'ancienne ou aux anciennes union(s) avec mention du divorce (original + 1 photocopie)

Deux formulaires CERFA seront à compléter par les deux futurs pacsés :

- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa n° 15725*02)
- Convention de Pacs (Convention personnalisée ou formulaire complété cerfa n° 15726*02)

Un rendez-vous vous sera donné en mairie pour les signatures des CERFA, environ deux semaines après que votre dossier soit complet.

Carte d'identité / permis de conduire / carte grise

Désormais un seul site, celui de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés *https://ants.gouv.fr/*
Plus besoin de se rendre en préfecture, vos démarches se font en ligne : demande de carte d'identité ou de passeport, de permis de conduire, connaître le solde de points de votre permis, demande de carte grise, vente de votre véhicule…

Les demandes de CNI et de passeports se font désormais dans les mairies équipées des dispositifs permettant de délivrer ces documents dans leur version sécurisée, pour notre commune il faut s'adresser à **Guingamp, Pontrieux ou Bégard.**
La Mairie de Trégonneau est à votre disposition pour tout renseignement et assistance au remplissage du formulaire en ligne sur le site de l'ANTS mais également sur les documents à fournir ou encore la date de validité de votre CNI (infos disponibles également sur le site internet de la commune).

Recensement militaire

Tout jeune doit se faire recenser à la mairie de sa commune de domicile dans les 3 mois suivant l'anniversaire de ses 16 ans.
Une attestation de recensement lui sera remise à cette occasion.
Cette attestation doit être conservée car en cas de perte il n'en sera pas délivré de duplicata.
Cette attestation lui sera demandée (**EN COPIE** uniquement) pour tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (BEP, CAP, BAC, permis de conduire, conduite accompagnée, etc.…).

SOCIAL

Cérémonie du 11 novembre

Après la traditionnelle cérémonie et le dépôt de gerbe au monument aux morts, 62 convives se sont retrouvés autour du repas préparé par le P'tit Mammouth. A la salle des fêtes, les doyens Marguerite Mahé et Jean Le Quéré étaient bien présents.

Pour le plaisir des yeux de belles décorations agrémentaient les tables réalisées par Annie Guezennec et pour celui des oreilles, René Ribaut et son accordéon, accompagné par l'assemblée...!

Colis de fin d'année

En cette fin d'année, après avoir partagé le café avec le doyen Jean Le Quéré, 89 ans, les élus et membres du CCAS ont distribué 26 colis destinés au plus de 80 ans. Composés d'un assortiment de produits locaux, ils comportaient également le livre sur l'histoire de la commune, écrit par Michel Priziac.

Vœux

Les vœux 2018 ont eu lieu le 7 janvier dernier, en présence de Cinderella Bernard (conseillère départementale), Vincent Le Meaux (président de l'agglomération GP3A), et des élus du canton de Bégard.
Parmi ces élus, Gérard Le Caër, maire de Bégard, qui nous a malheureusement quittés brutalement.
Le conseil municipal a, lors de sa séance du 26 janvier dernier, rendu hommage à celui qui fût notre conseiller général de 2008 à 2014.

Alerte gendarmerie

Depuis la fin d'année dernière, la gendarmerie met en alerte concernant des vols commis aux préjudices des personnes âgées.
La gendarmerie préconise de ne laisser entrer personne à votre domicile, les individus opérant par ruse et se faisant généralement passer pour des agents du service de l'eau / électricité…
Consignes : ne pas transporter d'importantes sommes en espèces, ne pas laisser entrer d'inconnus chez vous (si un professionnel doit intervenir il doit avoir pris RDV et vous montrer sa carte professionnelle).
Si vous êtes victime : ne toucher à rien chez vous, noter un maximum de détails et contacter rapidement la Gendarmerie en appelant le 17.

Et il n'y a pas que les personnes âgées.
Au mois de décembre, notre hangar communal a été cambriolé : tout le matériel portatif a été dérobé.
Des travaux sont en cours et à venir pour sécuriser ce local.

La porte du hangar fracturée

Agglo GP3A

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

1. Les objectifs

La Communauté d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération a été créée le 1er janvier 2017. Elle est issue de la fusion des communautés de communes de Guingamp Communauté, Pontrieux Communauté, du Pays de Bégard, de Bourbriac, du Pays de Belle-Isle-en-Terre, de Callac-Argoat et de Paimpol-Goëlo.

Le 26 septembre 2017, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération a décidé de lancer son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Cet outil permet d'établir un projet commun et cohérent à tout le territoire. Il s'agit à la fois de répondre à des besoins de production de logements, d'établir des conditions favorables au dynamisme des activités économiques, agricoles et touristiques, de réfléchir aux mobilités ou encore de préserver le cadre de vie pour les habitants présents et à venir.

Le PLUi agit sur tout le périmètre de Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération, qu'il s'agisse du littoral comme de l'arrière-pays, en milieu rural ou bien urbain. Doté d'une vision prospective sur 10 ans, ce document est aussi capable d'évoluer et de s'adapter aux besoins du territoire.

2. Les étapes

Afin de répondre à tous les enjeux du territoire, le PLUi nécessite de longs mois de travail. Sa construction est le fruit d'études de terrain approfondies et d'une longue phase de concertation auprès du public.

PHASE 1 : L'évaluation du potentiel et des besoins du territoire

Réalisation d'un diagnostic de territoire par un cabinet spécialisé, sur la base d'études de terrain et des documents d'urbanisme existants.

PHASE 2 : La construction du projet du PLUi

Élaboration du projet par les élus locaux, en cohérence avec les éléments de diagnostic et les objectifs déterminés.

PHASE 3 : L'enquête publique

Le public est invité à s'exprimer sur la base du projet proposé. Les observations sont recueillies par un/des commissaire(s) enquêteur(s) qui émet(tent) ensuite un avis indépendant et objectif sur le projet.

PHASE 4 : L'adoption du PLUi

Le projet est finalisé puis adopté en Conseil d'Agglomération.

3. La concertation

Tout au long du projet, Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération et les communes membres mettront en place différents modes d'information et de concertation. Un dossier sur l'avancement du projet sera consultable au Service Urbanisme de la Communauté d'Agglomération, un registre d'observations sera mis à disposition dans chacune des mairies et au siège de la Communauté d'Agglomération aux heures et jours habituels d'ouverture et enfin, une adresse email a été spécifiquement créée (plui@gp3a.bzh) afin de recueillir vos observations.

Eau-assainissement

La compétence eau-assainissement devait normalement être prise en charge par l'agglomération le premier janvier 2018.

Mais GP3A n'étant pas prêt à le faire, en accord avec toutes les communes, cette opération a été reportée au premier janvier 2019.

Pour Trégonneau, ce transfert concernera la gestion des eaux pluviales, de l'assainissement collectif du lotissement Praden Meur, et tout ce qui concerne la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations (la fameuse loi GEMAPI, et la taxe qui pourra éventuellement y être associée).

ASSOCIATIONS

L'Amicale laïque

Meilleurs vœux à toutes et à tous pour cette nouvelle année !

L'Amicale Laïque a organisé depuis septembre plusieurs activités : repas tartiflette, vente de sapins, collecte de journaux ainsi qu'une vente de boules de Noël, calendrier...à l'effigie des enfants ! Un vrai succès pour ce début d'année scolaire !

Tout ceci a permis de financer différentes sorties : piscine, spectacle de marionnettes, découverte d'une exposition au château de la Roche-Jagu, spectacle et goûter de Noël ainsi que la venue de Père-Noël avec des cadeaux pour chaque classe et un sachet de bonbons pour tous !!!

Pour 2018, le calendrier est déjà bien rempli : vente de crêpes/galettes à emporter, poursuite de la collecte des journaux, vente de fleurs, pizzas... Mais également la traditionnelle kermesse qui se déroulera le dimanche 24 juin au terrain des sports de Trégonneau (tombola, concours de boules, différents stands...sont déjà au programme !!!)

Nous tenons à vous rappeler que l'Amicale Laïque est une association à but non lucratif avec des bénévoles qui ont pour objectif de satisfaire (au mieux !) les demandes de chacun au sein de notre RPI et apporter à nos enfants des activités ludiques et éducatives !

A bientôt

Aurore, Ludivine, Magali, Mathilde, Marina et Sonia

Danse bretonne

Encadré par Renaud Bocher, les cours de danse bretonne comptent 25 danseurs qui se retrouvent dans la bonne humeur un lundi sur deux de 20h30 à 22 h à la salle des fêtes!
Débutant ou confirmé, la porte est ouverte à tous, même en cours d'année !
Prochain cours : le lundi 12 février

Le comité des fêtes

Le Comité des Fêtes de Trégonneau a organisé son Pardon les 3 et 4 septembre 2017. De nombreuses personnes ont pu jouer aux boules sur les 2 jours ainsi que profiter du repas jambon cuit au foin, du feu d'artifice et du bal le samedi soir.

Suite à la démission de Véronique Callac du poste de Présidente, l'Assemblée Générale du 27 octobre 2017 a élu son nouveau bureau composé de :

- Didier et Aurélie GUILLOU Co-Présidents,
- Bruno GUILLOU Trésorier,
- Maïwenn BECHEC Secrétaire et Gildas LABAT Vice-Secrétaire.

Le 16 décembre 2017 était organisé un concours de Belote ainsi qu'une randonnée de 8km sur les sentiers trégonnois en faveur du Téléthon. 22 équipes et environ 30 randonneurs ont participé dans la bonne humeur.

En 2017, grâce à la commune ainsi que le CdF, le local "crêpes" au terrain de foot a été refait.
Le CdF remercie tous ses bénévoles et les a conviés à un repas le 20 janvier au Petit Mammouth.
Grâce à eux ainsi qu'aux animations effectuées sur l'année 2017, le bilan financier positif a permis l'investissement dans une tente de réception. D'autres achats de matériels viendront s'ajouter courant 2018.

Les projets pour 2018 : organisation d'un concours de belote fin février, fêtes de la pentecôte avec un concours de boules et pardon de Trégonneau début septembre.

L'UST

Planning des manifestations 2018 :

- Samedi 3 mars 19h30 salle des fêtes Squiffiec : repas jambon à l'os frites
- Samedi 12 mai terrain de Squiffiec : tournoi de l'école de foot
- 8, 9 et 10 juin à Trégonneau fêtes de l'UST :
  - Concours de boules les vendredi (nocturne), samedi et dimanche
  - Match du 20° anniversaire de l'UST (le dimanche à 10h30)
  - Repas saucisses-frites le dimanche midi (8€)
  - Animation humoristique du le thème du 20° anniversaire le dimanche après-midi

Le bureau de l'UST :

- Président : Bernard Stéphan
- Vice-présidents : Claude Guillou, Ludovic Guillou
- Trésorier : Jérôme Prigent et Benoît Herveic
- Secrétaire : Patrick Guillou et Jeanine Guillou

Les équipes :

- Equipe senior A
- Equipe senior B
- Ecole de football
- 15 dirigeants

Hommage à Suzanne Jeannin

C'est avec émotion que nous avons appris le décès de la doyenne Suzanne Jeannin. En 2011 elle avait quitté sa petite maison de Pen poullo, où elle avait vécu toute sa vie, pour aller vivre chez sa fille à Guerlesquin.

Née le 10 octobre 1916 à Trégonneau, elle y aura passé toute sa vie. Après l'obtention de son certificat d'études à Trégonneau, c'est en tant que cuisinière qu'elle officiait dans les restaurants du secteur et notamment au p'tit mammouth.

De son union en 1937 avec Marcel, carrier à la carrière de Trégonneau à Galéo, sont nées deux filles, Jeannine et Yvette qui lui ont lui ont donné cinq petits-enfants, cinq arrière-petits-enfants et une arrière-arrière-petite-fille.

Restez informé toute l'année :

http://mairie-tregonneau.fr/